

Conseil municipal

DIFFUSION EN STREAMING ET ENREGISTREMENT VIDÉO DES SÉANCES PLÉNIÈRES
DU CONSEIL MUNICIPAL - ACQUISITION DE MATÉRIEL -
CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DE FR. 21'000.00

Vu la motion M/368 déposée le 9 mars 2021 et la réponse du Conseil administratif

Vu la réussite des essais réalisés lors des séances plénières de novembre et décembre 2021 et février 2022

Vu la volonté du Conseil administratif de maintenir la diffusion des séances en direct sur internet

Vu les avantages d'une telle diffusion pour la formation de l'opinion et l'expression de la démocratie

Vu les avancées technologiques permettant la diffusion et l'archivage d'émission sur des plateformes accessibles à la population onésienne

Vu l'étude d'une solution modeste, mais évolutive dans le temps

Vu l'exposé des motifs qui fait référence à la réponse du Conseil administratif à la motion M/368

Vu le rapport de la Commission citoyenneté, communication et pétitions (CCP-1643)

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 16 oui et 4 non sur 21 Conseillers municipaux présents

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de Fr. 21'000.00 pour mettre en place un système de diffusion en direct des séances, d'enregistrement de ces séances et d'un archivage.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2022 sous la rubrique 01.31
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre

* * *

Signature :